

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020 A 19 H 30

Nombre de conseillers : 19

Votaient par procuration : Devernoix M.A. (Pironin C.)

Absents : Devernoix M.A. – Tournaire D.

Monsieur Maxime Krikorian a été nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Solaire Dome : constitution et adhésion au groupement de commande
2. Finances commune : prêt banque des territoires
3. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau
4. Convention de déneigement
5. Renouvellement convention pour le relais de télécommunication SFR
6. Personnel communal : contrat en alternance
7. Maison du tourisme : informations
8. Information Etablissement Public Foncier SMAF : acquisition. Aide région foncier
9. Ecole primaire : avenant travaux
10. Questions diverses

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Monsieur Maxime Krikorian donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 25 septembre qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Adhésion à un groupement de commande pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande, pour l'implantation d'une (de) centrale (s) photovoltaïque (s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne exercera le rôle de coordonnateur.

2. Réalisation d'un contrat de prêt « EDU PRET » d'un montant total de 360 000 € auprès de la caisse de dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de l'école élémentaire

Ligne du prêt : EDU PRET

Montant : 360 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité de échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0.55 %

Amortissement : prioritaire (échéances constantes)

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

3. Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui leur a été transmis par mail.

4. Convention pour la participation de deux agriculteurs et d'une entreprise de travaux agricoles au déneigement – Hiver 2020 / 2021

Rémunération horaire H.T. : 60.00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les conventions avec les agriculteurs et l'entreprise de travaux agricoles.

5. Renouvellement convention pour le relais de télécommunications (SFR) SAS HIVORY

Redevance annuelle : 2800.00 euros augmentée de 1% annuellement

Durée : 12 ans

Date de prise d'effet : 01.01.2021

Reconduite par période de 6 ans sauf résiliation de l'une ou l'autre des parties

Préavis : 24 mois

6. Contrat d'apprentissage

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Administratif	1	Licence pro métiers de la gestion et de la comptabilité – Comptabilité et Paie	1 an

7. Rénovation d'une école élémentaire et la requalification des espaces extérieurs – marchés de travaux – lot 06 Menuiseries Intérieures – Avenant n°3 – Entreprise Girard Frères.

Lors de la réalisation des travaux, il a été constaté des travaux supplémentaires :

. Installation d'un mur mobile

Ce qui engendre une plus-value :

	Montant H.T.	TVA à 20 %	Montant TTC €
Montant Travaux en moins-value	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant Travaux en plus-value			
Installation d'un mur mobile	17 831,00 €	3 566,20 €	21 397,20 €
MONTANT AVENANT N° 03	17 831,00 €	3 566,20 €	21 397,20 €

Le montant du marché et des avenants n° 01 – 02 et 03 s'élèvent à :

	Montant H.T.	TVA 20 %	Montant TTC
Marché initial	36 500,00 €	7 300,00 €	43 800,00 €
Montant Avenant n° 01	10 742,69 €	2 148,54 €	12 891,23 €
Montant Avenant n° 02	1 591,07 €	318,21 €	1 909,28 €
Montant Avenant n° 03	17 831,00 €	3 566,20 €	21 397,20 €
Nouveau Montant du Marché	66 664,76 €	13 332,95 €	79 997,71 €

8. Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 – Exonération des loyers – SARL O PETIT JUS – SAS ALPHA CAMPING HOLDING France

Face à la crise, L'Etat a redonné plus de latitudes aux collectivités qui souhaitent accompagner leurs acteurs économiques en difficultés avec notamment l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 qui autorise la suspension des loyers commerciaux.

Détail des loyers exonérés :

Loyers	Montant loyer H.T.	Exonération	Montant de l'exonération H.T.	Montant de l'exonération TTC
SARL O PETIT JUS				
MARS 2020	1 583,48 €	17/30 ^{ème}	897,30 €	1 076,76 €
AVRIL 2020	1 583,48 €	Totale	1 583,48 €	1 900,18 €
MAI 2020	1 583,48 €	Totale	1 583,48 €	1 900,18 €
JUIN 2020	1 583,48 €	2/30 ^{ème}	105,56 €	126,68 €
SOUS TOTAL BUDGET LE CHANTECLAIR	6 333,92 €		4 169,82 €	5 003,80 €
SAS ALPHA CAMPING HOLDING France				
LOYER ANNUEL 2020	75 000,00 €	79/360 ^{ème}	16 458,33 €	19 750,00 €
SOUS TOTAL BUDGET VILLAGE DE VACANCES	75 000,00 €		16 458,33 €	19 750,00 €
TOTAL GENERAL	81 1333,92 €		20 628,15 €	24 753,80 €

9. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Rive Droite de la Dore (SIEA)

Mise à jour des statuts suite à l'adhésion de nouvelles communes (Chateldon, Saint-Rémy-Sur-Durolle et Saint-Victor-Montvianeix) au 1^{er} janvier 2020 et à la modification d'adresse du siège du syndicat.

10. Travaux de rénovation de l'église communal : demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020

L'extérieur de l'église nécessite des travaux importants de rénovation :

- Démoussage et nettoyage des façades
- Après préparation des fonds, application d'une peinture sur les façades
- Rénovation de l'encadrement en pierres calcaire de la porte principale de l'église
- Remplacement à l'identique de diverses portes (accès principal—accès secondaire- accès à la chaufferie
- Divers travaux de peinture
- Rénovation abats-sons
- Révision complète des évacuations eaux pluviales

L'intérieur est particulièrement vétuste sur le plan acoustique d'où la nécessité :

- Analyse acoustique
- D'installer une sonorisation à haute intelligibilité après analyse acoustique
 - l'entretien et la révision de l'orgue et après préparation, après diagnostic
 - l'application d'une peinture sur les divers murs dégradés
 - Mezzanine rénovation – installation d'un système de fermeture sécurisé et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'escalier d'accès

Le coût prévisionnel de ce projet s'établit à 143 405.90 € HT

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, projet visant à poursuivre l'entretien du patrimoine existant**

11. Demande de participation du Conseil Départemental pour les travaux en traverse de bourg – Avenue des Bruyères

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 112 917,75 € soit 135 501.30 € TTC

Une participation peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental sur la partie liée à la réfection des trottoirs à hauteur de 10 % du montant des travaux.

12. Adhésion Fondation du Patrimoine – année 2020

L'église communale nécessite des travaux, qu'il faudrait réaliser en partie sur 2020 et finaliser sur le 1er semestre 2021.

M. le Maire propose au Conseil d'adhérer à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2020, pour bénéficier de son accompagnement.

Montant annuel de la cotisation à l'adhésion : 120 €

13. Rachat du crédit 750 000 € auprès de ARKEA par le Crédit Agricole Centre France sur le budget Villages Vacances

Budget Village Vacances

N° crédit	Désignation prêt ARKEA	Date dernière échéance	Capital restant du CRD	Intérêts restant dûs	Taux payé	IRA
102781162300020054402	Village de Vacances 750 000 €	30/05/2033	478 125 €	643.88 €	4.04 %	47 812.50 €

Pour ce prêt, le rachat consiste en la mise en place d'un nouveau financement global pour un nominal total égal à la somme du Capital restant dû du tirage remboursé plus les intérêts restants dûs plus des Indemnités de Remboursement Anticipés (IRA) du tirage remboursé soit un montant total de 526 581.38 €.

La commune prend en charge les frais de dossier 526.58 €

Après rachat échéances constantes trimestrielles

	Capital restant du CRD	Taux	Nombre échéances	Durée	fréquence	Montant par échéance
12 ans amortissable	526 581.38 €	0.48	48	144 mois	trimestrielle	11 296.01 €

14. Questions diverses

Monsieur le Maire a donné des informations :

- sur la maison du tourisme.
- sur l'acquisition de plusieurs parcelles par l'Etablissement Public Foncier EPF SMAF.